

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 20 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 janvier 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, Stéphane AUZERAL, adjoints,  
Kate MARIE, Raphael BENOIT, Jean Laurent PEREZ, Jean Baptiste GRANGE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure JEAN BAPTISTE.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL  
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Stéphane AUZERAL est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **21 novembre 2024** est approuvé à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – COMMUNE**

**(14-2025)**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2024, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de fonctionnement de la commune. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

<b>DECISIONS MODIFICATIVES</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 011</b> Charges à caractère général <ul style="list-style-type: none"><li>• 60613 Chauffage</li></ul>	- 10 102 €	
Chapitre 66 Charges financières <ul style="list-style-type: none"><li>• 66112 Intérêts – rattachement des ICNE</li></ul>	+ 10 102 €	

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 065-216500314-20250120-14\_2025-DE

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau